

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

COOPERATION BENINO-BELGE

PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION BILATERALE DIRECTE
(PIC 2013-2017)

**Fiche d'identification de la composante « appui opérationnel » du programme
cadre de la coopération bénino-belge dans le secteur agricole**

Version 20.06.2013

I. Titre, contexte et description de la prestation

Titre : Appui au développement des filières agricoles au Bénin

1. Cadre stratégique

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) constitue l'unique cadre de référence des stratégies sectorielles et sous sectorielles du Bénin. Il présente un arrimage cohérent avec les documents de référence au niveau national et international et constitue un cadre de leur opérationnalisation pour faire du secteur agricole l'un des moteurs essentiels de la dynamique nouvelle de développement économique et social du Bénin.

Les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006-2011, constituent la première référence du PSRSA et s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans régional et mondial. Il s'agit notamment de la Politique Agricole Commune de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (PAC/UEMOA), de la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD).

L'évaluation de la SCRP 2007-2009 révèle que le taux de croissance économique de 2,7% en 2009 demeure encore insuffisant pour faire face aux besoins fondamentaux de la population béninoise, dont le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,25%. Ces performances insuffisantes découlent en grande partie de la faible diversification et du manque de compétitivité de l'économie. A cet égard, le Gouvernement est déterminé à accélérer les réformes afin de diversifier l'économie et de relever le taux de croissance à 7,5%, à l'horizon 2015. Cette ambition nationale a servi de fondement à l'élaboration de la SCRP 2011-2015. Dans ce cadre, il est visé une amélioration de la performance du secteur agricole à travers la promotion des filières permettant ainsi de lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Le PSRSA est en cohérence avec la SCRP 2011-2015, dont un des sous-axes «Diversification de l'Economie» est relatif aux exportations, au coton-textile, à la diversification agricole et à l'agroalimentaire. Il tient également compte des politiques agricoles régionales et sous-régionales en particulier du programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et de ses quatre piliers à savoir : (i) accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ; (ii) améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés et (iii) augmenter les approvisionnements en produits alimentaires, réduire la famine et améliorer les stratégies et palliatifs en cas d'urgence alimentaires ; (iv) améliorer la recherche agricole, l'adoption et la diffusion des technologies.

La décentralisation occupe une place importante dans la stratégie de mise en œuvre du PSRSA. Ce document considère les collectivités locales comme un des acteurs clés du secteur agricole dont il a défini le rôle en tenant compte de la politique nationale de décentralisation. Le PSRSA met l'accent sur le développement du secteur privé et les questions transversales de gouvernance dans le secteur, la gestion rationnelle des ressources naturelles de production, la mitigation des effets du changement climatique, la prise en compte des inégalités sociales liées au genre, etc.

Au total, le PSRSA découle des politiques générales déjà définies et adoptées par le gouvernement et vise principalement l'atteinte du premier Objectif du Millénaire pour le Développement c'est-à-dire « **Éliminer l'extrême pauvreté et la faim** ».

2. Contexte en matière de développement des filières agricoles

La problématique de développement du secteur agricole met en relief trois défis majeurs portant sur (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels, (ii) l'accroissement des revenus et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Ces trois défis confèrent au secteur agricole le double rôle d'accélération de la croissance économique et de la contribution à la réduction de la pauvreté d'où la vision : « *Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population* »

Le PSRSA a défini comme orientation fondamentale *de rendre le secteur agricole performant à travers la promotion des filières afin de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire par (i) la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial, (ii) la promotion de l'entreprenariat agricole.*

La promotion des filières agricoles constitue l'axe majeur des stratégies de développement du secteur agricole. Elle repose sur la promotion des filières et « chaîne des valeurs ajoutées » (CVA) qui prend en compte les maillons de la production, de la transformation, de la conservation et de la mise en marché. En outre elle renforce les liens d'affaires entre les différents acteurs (producteurs primaires, fournisseurs d'intrants, transformateurs, équipementiers, commerçants / exportateurs, prestataires de services etc.). Les potentialités et dynamiques locales ainsi que le partenariat public-privé sont aussi des facteurs déterminants de la promotion des filières agricoles.

Les effets et impacts attendus de la promotion des filières agricoles doivent s'exprimer de façon significative et visible à travers des indicateurs liés à une disponibilité plus grande des denrées de grande consommation sur les marchés locaux, la réduction de la facture alimentaire relative aux importations des denrées alimentaires et une plus grande présence sur les marchés extérieurs des produits agricoles et dérivés de bonne qualité dont le niveau de compétitivité assure des revenus substantiels aux acteurs professionnels et à l'Etat.

Dans le programme actuel, 2 spéculations sont prises en considération dans le Mono - Couffo, à savoir le riz et le maraîchage et 3 spéculations dans l'Atacora - Donga, à savoir le riz, le maraîchage et l'anacarde.

La filière riz contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population. Le PSRSA estime qu'il s'agit d'une filière levier ayant des coûts d'opportunités et avantages comparatifs élevés pour sa mise en œuvre. Une stratégie nationale de développement de la riziculture définie la vision suivante : « A l'horizon 2018, le Bénin produit en moyenne **385 000 tonnes de riz blanc** par an au moins pour satisfaire les besoins de la population et dégager éventuellement des surplus pour les échanges commerciaux ». L'objectif global est d'accroître la production rizicole de 72 960 tonnes de riz paddy en 2007 à au moins 385 000 tonnes de riz blanc par an à partir de 2015. Et, plus spécifiquement il s'agira de : (i) adopter des variétés de riz mieux adaptées aux conditions locales, (ii) faciliter l'accès aux intrants de bonne qualité, (iii) appuyer les producteurs pour l'aménagement des sites rizicoles, (iv) créer en aval de la production les conditions post-récoltes requises pour assurer une plus grande présence sur les marchés locaux du riz local de meilleure qualité. En définitive, il s'agira de réduire « la facture alimentaire » par la substitution aux importations du riz au regard de la consommation nationale en pleine évolution. En effet, la quantité totale consommée est passée de 69 206 tonnes en 2003 à 110 800 tonnes en 2010 et atteindra 178 000

tonnes environ à l'horizon 2018 (SNDR, 2011). Les besoins en consommation du riz sont devenus élevés allant de 25 à 30 kg/hab. /an, soit 175 000 à 210 000 tonnes l'an (SNDR, 2011) alors que les données de l'ONASA montrent que les quantités de riz disponibles par habitant et par an sont très faibles : 4,35 kg, 6,57 kg et 3,09 kg en 2007, 2008 et 2009 respectivement (Benin CountryStat, 2011). Le potentiel de production du riz dans les bas-fonds béninois est estimé à 205 000 ha de terres repartis comme suit :

Département	Nbre de bas-fonds	Superficies étudiées (ha)	Potentiel (ha)
Atacora/Donga	191	2.244	45.000
Atlantique	119	3.868	20.000
Borgou/ Alibori	162	1.509	35.000
Mono/Couffo	79	1.660	20.000
Ouémé/Plateau	116	1.246	25.000
Zou/Collines	247	8.461	60.000
Total national	914	18.988	205.000

Source: FAO/NEPAD (2005)

Le PSRSA souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions déjà engagées dans le développement des filières maraîchères et l'anacarde.

Les filières maraîchage occupent une majeure partie des populations et contribuent à l'amélioration de la qualité nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté au niveau des couches sociales les plus défavorisées notamment les femmes et les jeunes. Dans la région du Mono-Couffo par exemple, il a été recensé en 2011 par le Conseil Régional des Maraîchers du Mono-Couffo (CRM-MC), 5 406 maraîchers dont 2 665 femmes (soit 49% de femmes).

Le PSRSA souligne la nécessité d'accroître la production des cultures maraîchères pour satisfaire la demande intérieure en produits maraîchers et participer à terme aux échanges régionaux et internationaux. La productivité des cultures maraîchères de grande consommation doit être améliorée. Il s'agit principalement du *piment, de la tomate, de l'oignon, et accessoirement la carotte et pomme de terre*. Il est escompté un volume total de l'ordre de *400.000 tonnes pour les besoins des marchés d'ici à 2015*.

L'anacarde se pratique au Bénin dans un système agro-forestier où les arbres d'anacardier partagent une bonne partie de leur développement végétatif en association avec d'autres cultures annuelles comme le coton, l'igname, le maïs, le manioc, l'arachide, le sorgho. La noix d'anacarde est le principal produit recherché dans les plantations de l'anacardier. Les quantités de noix d'anacarde produites ont été estimées en 2009 à **98 809 tonnes** dont 97 831 tonnes exportées dont plus de 95% sous forme de noix brutes tandis que seulement 1% de la production nationale d'anacarde est autoconsommée au niveau national sous forme d'amande torréfiée (*Source : FAOSAT (2011), iCA (2010), Sohinto (2008)*). La production cotonnière qui a été toujours le premier produit agricole d'exportation, s'est vue supplantée en 2008 en termes de volume par l'anacarde, qui de ce fait, est arrivé en tête des produits agricoles exportés par le Bénin au cours de cette année (iCA, 2010).

Le maillon production de la filière anacarde emploie plus de 200 000 planteurs répartis dans les départements du Plateau, du Couffo, du Zou, des Collines, du Borgou, de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora. Par ailleurs, la production de l'anacarde sollicite une main d'œuvre salariée importante pour les activités d'entretien des plantations.

La transformation occupe encore une part marginale de la production de noix brute. On estime qu'à peine 5 % de la production nationale de noix sont transformés localement dont 1 à 2 % par les unités artisanales et 3 % par les entreprises semi-industrielles et industrielles. De plus en plus, l'intérêt pour la transformation devient manifeste tant chez les structures d'appui qu'au sein du secteur privé. Les statistiques sont très fragmentées en raison du caractère informel de la transformation artisanale. Les lacunes et échecs de ces unités de transformation repose globalement sur (1) le manque de professionnalisme des promoteurs en matière de gestion d'entreprise (maîtrise des différents paramètres des coûts et des dépenses), (2) les difficultés d'accès à la bonne technologie et son utilisation (rendements à la transformation très faibles), (3) la concurrence sur la matière première (noix) à l'avantage de l'exportation, (4) le coût élevé de la main d'œuvre et (5) le faible soutien de l'État (fiscalité, facilité de crédit et d'intrants, régulation du marché favorable à la transformation).

La commercialisation des produits anacardes, principalement la noix brute, occupe plusieurs acteurs (collecteurs, petits commerçants, exportateurs, transporteurs, courtiers, etc.) pendant une période très courte de l'année (janvier à mai). Selon Adex (2007), l'Inde est le principal marché des noix brutes du Bénin avec une part de 70% de la production nationale dont les 25% sont destinés pour les marchés de Vietnam, Pakistan et Singapour. Le reste (5%) est consommé par les unités de transformation au niveau national. L'exportation des noix d'anacarde du Bénin reste toujours dominée par les Hindo Pakistanais. En effet, la quasi-totalité des exportateurs sont des sociétés filiales de multinationales indiennes formellement et légalement constituées au Bénin.

Au niveau de la commercialisation, les emplois, bien que temporaires (3 à 6 mois), sont diversifiés et concernent des collecteurs, les commerçants, les transporteurs, les colporteurs, les magasiniers, les déclarants en douanes, les chargeurs, les assureurs, les banquiers, etc. Aujourd'hui, les données chiffrées à ce niveau ne sont pas maîtrisées en raison notamment de l'inorganisation au niveau de ce maillon et de l'opacité des conditions de liens entre chacune des parties prenantes. La chaîne de commercialisation de noix d'anacarde occupe 5 à 10 exportateurs réguliers, plus de 200 grossistes, 6000 à 8000 collecteurs (Sohinto, 2008). Dans les villages, cette activité de commercialisation de noix d'anacarde emploie 5 à 10 courtiers pour un collecteur.

3. Défis et enjeux de la promotion des filières agricoles

Les défis majeurs de l'agriculture béninoise sont de trois ordres :

- Couverture des besoins alimentaires et nutritionnels sans cesse croissants de la population ;
- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole pour assurer l'accroissement des revenus des producteurs agricoles, la satisfaction des besoins non alimentaires ainsi que la contribution du secteur à la croissance économique ;
- L'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural par la création des conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques du Bénin permettant de rendre l'agriculture attrayante, d'améliorer les conditions d'emploi et d'existence en milieu rural et de stabiliser les forces vives, notamment les jeunes et les femmes.

Tous ces défis doivent relever dans un contexte marqué par trois types d'enjeux :

- Faire de l'agriculture, la base de l'économie béninoise ;
- S'ouvrir vers les marchés extérieurs en offrant des produits de qualité, à des prix concurrentiels, respectant les normes nationales, internationales et environnementales. Il s'agit de rendre les

produits accessibles sur les marchés extérieurs tout en contenant la présence massive sur les marchés intérieurs de produits étrangers de substitution à l'offre locale ;

- Exploiter, de façon optimale, les potentialités agricoles disponibles. Le Bénin doit élargir la base de ses exportations sur le marché international, développer des politiques de normalisation et de certification de sa production et réduire les risques économiques liés à la monoculture par une gestion rationnelle des ressources naturelles et la diversification de sa production agricole.

4. Priorités

Le PSRSA a retenu treize filières agricoles prioritaires sur la base des critères essentiellement économiques permettant d'identifier celles qui contribuent non seulement à l'atteinte de ses objectifs spécifiques mais aussi celles qui ont un effet d'entraînement sur d'autres filières. En matière de promotion des filières agricoles, les stratégies sur lesquelles se fonde le PSRSA sont au nombre de neuf à savoir :

- renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité ;
- renforcement de l'accessibilité aux intrants ;
- mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible ;
- mise en place de financements adaptés et accessibles ;
- amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques ;
- développement et opérationnalisation des aménagements agricoles ;
- sécurisation et gestion de l'accès au foncier ;
- facilitation de l'accès aux marchés ;
- professionnalisation des exploitations de type familial et, promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole.

La dernière stratégie s'inscrit dans une dynamique de création d'emplois durables en milieu rural à travers une meilleure gestion des exploitations de type familial qui améliore leur rentabilité, l'installation des jeunes dans l'agriculture, le renforcement des investissements privé pour l'installation d'entreprises agricoles formelles.

En tenant compte des défis et enjeux, la mise en œuvre de ces priorités requiert des stratégies opérationnelles adaptées. Ces stratégies s'articulent autour de :

- La professionnalisation des acteurs des filières agricoles
- Le développement du partenariat public-privé
- La réalisation d'investissements structurants à forte mobilisation de ressources financières permettant d'assurer la modernisation des structures de production, de transformation et de commercialisation ;
- L'accès au marché (local, régional, international) en respectant les normes spécifiques à chaque marché ainsi la prise en compte des facteurs inhérents à (i) la qualité des produits, (ii) la demande du marché, (iii) la compétitivité des produits agricoles mis en marché et (iv) la disponibilité et pérennité desdits produits sur les marchés demandeurs.
- La création d'un environnement institutionnel favorable au développement des filières agricoles : répartition claire des rôles et responsabilités entre acteurs ; décentralisation – déconcentration ; la mise en œuvre des réformes institutionnelles et organisationnelles engagées au niveau des différentes catégories d'acteurs ; un cadre législatif et réglementaire favorable aux investissements privées ; la mobilisation des ressources

publiques et privées ainsi que l'amélioration des capacités de résilience face aux changements climatiques et risques biotiques nuisibles. Il s'agit là du lien avec la composante appui institutionnelle du programme bénino-belge qui s'investira pleinement dans cette stratégie.

5. Description de l'intervention

L'intervention est une composante du Programme cadre de la coopération bénino-belge dans le secteur agricole. Il s'agit de la « Composante Appui opérationnel » qui s'articule et complète le volet « Appui institutionnel » dudit programme. La première est centrée sur le développement des filières et chaînes de valeurs ajoutées et la seconde doit favoriser l'émergence d'un environnement institutionnel plus favorable à ces dernières.

La promotion des filières agricoles demeurera l'axe principal des orientations du programme tout en mettant l'accent sur les filières anacarde, riz et maraichage. Dans un premier temps ces trois filières seront prises en considération. Ensuite, d'autres filières pourront être incluses et / ou remplacer les filières susmentionnées sur une base objective dépendant des conclusions issues des référentiels en la matière. La perspective d'élargissement de la zone d'intervention actuelle vers des pôles de développement agricoles (axés à la fois sur un zonage agro-écologique et l'analyse du potentiel de développement en terme de production et / ou transformation) est envisagée.

Une meilleure coordination entre les différents volets de l'intervention au niveau déconcentré doit assurer une synergie et cohérence maximum des activités aux niveaux local et départemental. Cette coordination doit se retrouver également sous forme d'appui aux OP au niveau national.

La transition vers une agriculture de marché impliquera une amélioration de la compétitivité des productions agricoles offrant un potentiel de commercialisation. En terme de compétitivité, il faut aussi entendre la capacité à répondre aux demandes de marché en terme de quantité, qualité et régularité, de manière efficace, rentable et dans le respect de l'environnement. Une attention particulière devra être accordée au développement de l'entrepreneuriat agricole au regard de son potentiel d'investissements agricoles privés, de services privés agricoles de proximité mais également de la création d'emplois. Par ailleurs une plus grande attention doit être accordée à la réalisation d'études technico-économiques et thématiques centrées sur la recherche-action, les questions transversales notamment la prise en compte de la dimension environnementale dans le secteur agricole, l'intégration de la politique Genre et suivi des points focaux, le foncier rural et l'accès aux intrants (semences et engrais spécifiques) notamment.

Une plus grande concertation sera recherchée pour l'élaboration des politiques de développement local dans le secteur agricole. Les appuis doivent également permettre de renforcer les capacités techniques à rendre un ensemble de services complémentaires à destination des bénéficiaires du programme.

Au niveau déconcentré (Département et communes), le programme aura un rôle de facilitation et d'appui aux acteurs locaux dans l'exercice de leurs missions et mandats pour la promotion des filières agricoles, en concertation avec les acteurs au niveau national. Les appuis devront permettre de renforcer les capacités

des acteurs privés et publics à définir des plans d'action en tenant compte des menaces et opportunités auxquelles ils sont confrontés, ainsi que des besoins exprimés par la base. Chaque acteur est redevable vis-à-vis des autres partenaires et des bénéficiaires de l'atteinte de résultats.

L'exercice de formulation de cette composante « appui opérationnel » doit respecter les principes généraux suivants :

- L'adoption d'une approche programme en lien avec le cadre programmatique sectoriel notamment les programmes cadres n°1 et n°4 ;
- La rationalisation des ressources en (i) limitant le nombre d'UGP ; (ii) la création d'une unité de coordination et d'appui afin de garantir la synergie d'intervention, la cohérence, l'harmonie et l'efficacité dans l'exécution des composantes et volets dans une optique de gestion axée sur les résultats de développement et (iii) en évitant un « saucissonnage » du programme en structures d'exécution disparates et indépendantes les unes des autres.
- La nécessité de faire en sorte que les interventions des projets bénino-belges en cours (FAFA AD, FAIA) soient articulées aux composantes et résultats du programme et placées sous la coordination de l'Unité d'Appui et de Coordination (UAC) dès le démarrage effectif du programme en 2013. Les recommandations issues des évaluations finale et à mi-parcours respectivement des projets FAFA-MC et FAFA-AD seront prises en considération.

6. Ministère désigné pour la préparation et la mise en œuvre de la prestation

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est responsable de la préparation, de la mise en œuvre du Programme cadre et de sa composante « Appui opérationnel ». Deux Unités Fonctionnelles sont prévues qui auront au départ un ancrage au niveau des Directions Générales des CARDER Atacora / Donga et Mono/Couffo. Ces Unités Fonctionnelles travailleront en étroite collaboration avec :

- La Préfecture
- Les communes
- Les services techniques déconcentrés impliqués dans la promotion des filières et l'assistance conseil aux communes ;
- Les unions régionales, communales de producteurs agricoles
- Les coopératives agricoles
- Les groupements paysans
- Les entreprises privées agro-industrielles
- Les opérateurs offrant des services privés de proximité aux acteurs des filières
- les associations et ONG actives dans le secteur agricole,
- les chambres consulaires départementales,
- les tables filières
- les cadres de concertations des acteurs de promotion des filières agricoles
- le groupe Thématique Agriculture (GTA).

L'unité de coordination du programme bénino-belge dans le secteur agricole est quant à elle ancrée au Secrétariat Général du MAEP afin de veiller à l'harmonisation, la mise en cohérence et la rationalisation du programme dans ses dimensions institutionnelles et opérationnelles.

7. Objectifs de la « Composante Appui Opérationnel » du programme bénino-belge dans le secteur agricole

Page 8

Objectif général

La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles sont assurés dans le respect des rôles des différents acteurs opérationnels

Objectif spécifique

La productivité, la pérennisation et la rentabilité des filières agricoles prioritaires et porteuses sont améliorées ainsi que l'écoulement des produits et sous-produits sur les marchés

Résultats directs

1. La rentabilité et la professionnalisation des exploitations agricoles rurales sont améliorées dans le respect de l'environnement et de l'égalité homme / femme, permettent de développer et de diversifier durablement les filières agricoles prioritaires ;
2. La transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées grâce à l'implication des structures publiques et privées actives dans la promotion de l'investissement, du conseil agricole et de la sécurité sanitaire des aliments;
3. L'entrepreneuriat agricole facilite un développement des chaînes de valeur ajoutée grâce à l'instauration d'un véritable partenariat public-privé entre acteurs locaux (CARDER, communes, OPA, entreprises privées, coopératives, associations) dans le respect du cadre institutionnel de promotion des filières agricole et de la maîtrise d'ouvrage communale.
4. L'application des règles de sécurité sanitaire des aliments, des normes et de la traçabilité des produits améliorent le niveau de consommation nationale, la qualité nutritionnelle des produits agricoles et la conquête des marchés.

Les thématiques transversales – équité du genre, environnement et changements climatiques, droits de l'enfant – seront intégrées de manière appropriée et systématique dans les activités devant mener aux résultats attendus.

8. Localisation et groupes cibles

L'intervention touchera les départements du Mono, Couffo, Atacora et la Donga tout en n'excluant pas des possibilités d'extension vers d'autres bassins de production des filières choisies. Les groupes cibles sont principalement :

- Les productrices et producteurs agricoles et leurs organisations ;
- Les transformatrices et transformateurs et leurs organisations ;
- Les commerçants des produits agricoles ;
- Les petites et moyennes entreprises agricoles et agro-industrielles impliquées dans le développement des filières ;
- Les services privés de proximité en appui aux filières agricoles ;
- Les communes engagées dans une dynamique de promotion des filières agricoles ;
- Les entreprises et groupements impliqués dans l'approvisionnement et la distribution d'intrants agricoles ;
- Les tables filières et interprofessions ;
- ABÉPROFA (Agence Béninoise de Promotion des Filières Agricoles).

9. Relation de la prestation avec la SCRP et les OMD

La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) a pour axes d'interventions majeurs :

- L'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie
- Le développement des infrastructures
- Le renforcement du capital humain
- La promotion de la qualité de la gouvernance
- Le développement équilibré et durable de l'espace national

L'accélération durable de la croissance économique nationale se basera entre autres sur le secteur agricoles à travers notamment (i) la consolidation du cadre macroéconomique ; (ii) la dynamisation du secteur privé et le développement des entreprises ; (iii) la diversification de l'économie par la promotion de filières porteuses pour les exportations ; (iv) la promotion de l'intégration régionale et de l'insertion dans les réseaux mondiaux ;

Le développement des infrastructures notamment en matière de transport, énergie, communication et hydraulique va faciliter le développement des filières agricoles.

Le renforcement du capital humain portera sur les questions d'éducation au développement, la nutrition, la création d'emplois agricole, la réduction des inégalités de genre et le renforcement de la protection sociale.

La promotion de la qualité de la gouvernance dans le secteur agricole est orientée vers (i) le renforcement de la qualité de la gestion des finances publiques ; (ii) le renforcement de la gouvernance administrative ; (iii) le renforcement de la gouvernance politique ; (iv) la promotion de la gouvernance statistique ; (v) la promotion de la gouvernance environnementale notamment.

Le développement équilibré et durable de l'espace national est au cœur de l'aménagement du territoire et général et l'aménagement agricole en particulier. Les domaines de priorités portent sur : (i) le renforcement du processus de décentralisation et déconcentration ; (ii) la consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique ; (iii) la poursuite de la réforme foncière ; (iv) la promotion des espaces frontaliers ; (v) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie ; ainsi que (vi) la gestion des catastrophes et des risques naturels.

La promotion des filières agricoles est donc bien considérée comme l'axe majeur à travers lequel le secteur agricole contribuera à la mise en œuvre des nouvelles orientations définies par la SCRP.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur agricole visent à (i) réduire de 50% la proportion de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici à 2015 ; (ii) Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition entre 1990 et 2015 .

L'état des lieux du diagnostic du secteur agricole dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire a révélé que les résultats n'ont pas comblé les attentes. En effet, sous l'approche monétaire, l'incidence de la pauvreté au niveau national, est estimée à 37,4% . En milieu rural, elle est de 38, 82% contre 35, 04% pour le milieu urbain. Ce caractère rural de la pauvreté est beaucoup plus lié au

faible niveau des revenus, à la faiblesse de la productivité et à la faible valorisation des facteurs de production. Dans la marche du Bénin vers l'atteinte des OMD, il est espéré que la mise de la stratégie de réduction de la pauvreté dans le secteur rural se traduise par une amélioration de la productivité et des rendements agricoles, pour passer d'une croissance moyenne de la production du secteur primaire de 3% sur la période de 2007-2011, à un rythme moyen de croissance d'environ 8% sur la période 2011-2015.

La contribution du secteur agricole à la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition doit donc s'accroître à travers la stratégie de promotion des filières agricoles qui est l'élément central autour duquel se construisent les programmes actuels du MAEP.

10. Synergie avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et avec le PIC de la CE, ainsi qu'avec l'agenda national d'harmonisation et d'alignement

L'adoption de la Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD 2011-2020) constitue une réponse du Gouvernement au défi majeur que pose la problématique de l'efficacité de l'aide au Bénin. Il s'agit de l'affirmation du leadership du Gouvernement pour renforcer la capacité de mobilisation et de gestion stratégique des ressources extérieures. C'est un *cadre d'orientation* stratégique pour les différents acteurs de développement au Bénin aux fins de garantir la synergie nécessaire dans les interventions. Le PNAD 2011-2020 a pour ambition de clarifier les objectifs que le Gouvernement veut atteindre avec l'aide publique qu'il reçoit, ses préférences en terme de mobilisation et de gestion de l'aide (aide budgétaire, SWAP, aide projet, etc.). Elle permettra aussi d'orienter les PTF vers les secteurs/localités où leurs interventions seraient plus efficaces.

La Politique Nationale de l'Aide au Développement a pour objectif général d'améliorer la contribution de l'aide au développement économique, social et culturel du Bénin. De façon spécifique, elle permettra au Gouvernement : (i) d'améliorer la coordination de l'aide au développement ; (ii) d'assurer le choix du type d'aide en adéquation avec les stratégies nationales et sectorielles ; (iii) d'accélérer la croissance économique de manière durable ; (iv) de renforcer le leadership du Gouvernement.

La coordination de l'aide au développement suppose (i) l'amélioration des relations avec les partenaires techniques et financiers, (ii) l'amélioration des relations intra gouvernementales, (iii) l'amélioration des relations entre le Gouvernement et les communes et (iv) l'amélioration de la communication entre les acteurs de la chaîne de l'aide. L'adéquation entre les stratégies nationales, sectorielles et l'aide passe par (i) la clarification des choix du Bénin en matière d'aide et (ii) l'élaboration et l'exécution des budgets-programmes sur la base des choix du Bénin en matière d'aide.

La présente intervention dans le secteur agricole vise à contribuer à la mise en œuvre des programmes cadres du PSRSA notamment le programme « développement de l'agriculture ». Dans cette optique, toutes les interventions du secteur public doivent entrer en phase avec ce programme du secteur agricole et les neuf axes stratégiques définis dans le PSRSA selon les filières et chaînes de valeur ajoutées.

A l'heure actuelle, les projets et programmes de promotion des filières agricoles sous tutelle du MAEP sont le rojet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) et le Projet d'appui à la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO) financés par la Banque Mondiale, le Programme de Promotion de l'Agriculture (ProAGRI) financé par la Coopération allemande (GIZ et KfW), les projets Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements du Mono et du Couffo (FAFA Mono Couffo), Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements de l'Atacora et de la Donga (FAFA Atacora Donga) et le projet Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles (FAIA) financés par la Coopération Belge, le

Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le Coton (PAFICOT) et le Projet d' Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) financés par la Banque Africaine de Développement (BAD), le projet Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono (PAHV Mono) financé par la BADEA, le projet Aménagement hydroagricole de la vallée du Niger : Périmètre de la Sota (PAHV-Sota) financé par le Fonds OPEP, la BADEA et l'UEMOA), le Programme de Développement Agricole des Communes (PDAC) sous financement de la Coopération Koweïtienne, le Projet Appui à la Dynamique Productive (PADYP) sous financement de l'Agence Française de Développement (AFD), la Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA) et le Projet de Sécurité Alimentaire par l'aménagement de bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) (PSAAB) financé par la BOAD, le Projet d'aménagement des petits périmètres irrigués (PAPPI) appuyé par la Banque Islamique de Développement (BID), le Programme d'Appui à la Croissance Economique Rural (PACER) sous cofinancement du FIDA et de la BOAD, le Programme Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin (PADAB), le Projet d'Appui au Développement de la Filière Aulacode (PADFAu) et le Projet de Réhabilitation du Périmètre Irrigué de Malanville (PREPIM) financés sur ressources intérieures du Budget National. Ces projets et programmes seront pris en compte pour une meilleure synergie et complémentarité.

11. Budget maximal et durée indicative :

La durée indicative d'exécution de l'intervention est de 5 ans avec un budget total 18 millions d'euros pour la contribution belge et 01 million d'euros pour la contrepartie béninoise, soit un budget total de 19 millions d'euros.

12. Mesures envisagées sur le plan institutionnel, humain et financier pour assurer la durabilité après sa clôture

En termes de durabilité, le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme « développement de l'agriculture » et dans le respect de ses neuf axes stratégiques. Ce programme vise à (i) accroître les niveaux de production et de productivité et à (ii) accroître le développement des filières végétales porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises. La pérennisation des actions sera également assurée au travers de l'existence des quatre programmes sectoriels financés par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. De façon spécifique cette viabilité sera consolidée par le programme « Production végétale » du MAEP disposant d'une ligne spécifique au budget national.

La contribution des filières agricoles à la croissance économique permettra à l'Etat et aux opérateurs du secteur privé d'améliorer la gouvernance des filières agricoles concernées et d'être en mesure de supporter d'éventuelles charges récurrentes. En outre ce projet, s'inscrit dans la vision de développement de l'économie nationale, à travers l'axe majeur que constitue la promotion des filières agricoles porteuses. Les Programmes sectoriels de base du PSRSA, tous axés sur la promotion des filières agricoles constituent une priorité dans le CDMT du MAEP. A ce titre, la prise en compte des dépenses liées à la contrepartie béninoise sera assurée car, le Gouvernement a déjà pris de nouvelles mesures pour accélérer les procédures de décaissement au profit du secteur agricole.